



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT.557

Déposé le : 06.09.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois.***

## Titre de l'interpellation

Naturalisation de masse dans le canton de Vaud

## Texte déposé

La nouvelle loi sur la nationalité acceptée par les Chambres fédérales entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de laisser le temps aux cantons le temps d'adapter leur législation.

Répondant à l'appel du Parti socialiste suisse du 11 juin 2016, le Conseil d'Etat a écrit aux personnes étrangères afin de se naturaliser avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Cette opération a induit des frais de port, de matériel et de traitement qui sont naturellement financés par le contribuable.

Dans d'autres cas, comme la fiscalité agricole, les citoyens concernés ne sont pas informés par courrier des changements de loi les touchants.

Questions au Conseil d'Etat vaudois :

- 1) Alors que les Chambres fédérales, à la majorité, ont souhaité modifier les conditions, le Conseil d'Etat n'a-t-il pas l'impression d'aller contre la volonté politique du législateur fédéral en encourageant les étrangers ne répondant plus aux nouveaux critères voulus à se naturaliser ?
- 2) Quel est le coût de cette opération ?
- 3) A l'avenir, le Conseil d'Etat prévoit-il d'écrire à chaque citoyen concerné par une modification de législation ?

## Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Fabien Deillon

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**